

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le DIX-NEUF du mois de JUIN, le Conseil municipal de la commune d'Airvault, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal à la mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

15 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, DAMBRINE Frédérique, PARTHENAY Frédéric, CHABAUTY Viviane, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, BRAUD Françoise, BARIGAULT Véronique, CHAUFOURNIER Joëlle, DERBORD William, DURAND Ludivine, LIAIGRE Sandrine, NOBLET-HORTET Sylvie, ROCHER Lucette.

2 Votants par procuration :

FAURE Sébastien ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane

METREAU Jacques ayant donné procuration à GUILBOT Dominique

6 Excusés :

JOZEAU Jacky, BECUE Patrice, BERTRAND David, GOURDON Samuel, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette.

Mme Dominique GUILBOT a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 juin 2023

Date de publication : 30 juin 2023

FINANCES

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES

MISE A JOUR DU TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

DEL.2023-055

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil municipal a fixé les tarifs applicables pour la gestion des cimetières en date du 15 décembre 2022. Il a été constaté que le tarif pour le renouvellement des concessions de 4m² n'a pas été prévu.

- ✓ **Aussi Monsieur le Maire propose de compléter la délibération susnommée en fixant le tarif de renouvellement des concessions de cimetière d'une superficie de 4 m² comme suit**
- Pour les concessions de 30 ans : 300.00 €
 - Pour les concessions de 50 ans : 600.00 €

Les tarifs ainsi complétés sont les suivants

Libellé	Durée de concession	Tarif au 1 ^{er} juillet 2023
CONCESSION SIMPLE (2m²)		
	Trente ans	150.00€
	Cinquante ans	300.00€
COLUMBARIUM		
	Quinze ans	450.00€
	Trente ans	900.00€
CAVE URNE		
	Quinze ans	250.00€
	Trente ans	500.00€
RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS DOUBLE (4m²)		
	Trente ans	300.00€
	Cinquante ans	600.00€
DISPERSION DES CENDRES au jardin du souvenir		100.00€

- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les tarifs présentés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Pour extrait certifié conforme, Le lundi 26 juin 2023

Mme Dominique GUILBOT
Secrétaire de séance,



AR-Préfecture

079-200085785-20230630-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-06-2023

Publication le : 30-06-2023

~ 2 ~



Le Maire,


Olivier FOUILLET